

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de THÉSÉE (15 membres en exercice) dûment convoqué, le 09 février 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Thésée, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLUTEAU, le Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MRS CHARLUTEAU Daniel, BARON Nadège, YOUSST Johnny, PAVONE Sylvie, PINAUT Jeanine, PAILLET Jacques, JORGE Antoine, CHABAUT Gérard, JANVIER Franck, FIRMIN Céline, ALONSO-GONZALES Catherine, BARON Samuel, ARGO Emmanuel.

ETAIENT ABSENTS : MMES SCOARNEC Sylvie qui avait donné pouvoir à Mme PAVONE Sylvie, TROTIGNON Nelly (démissionnaire)

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020 a été approuvé par **14 voix POUR** ;

Monsieur Franck JANVIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire indique que Madame TROTIGNON Nelly, par courrier reçu en Mairie, a fait part de son refus à siéger, Monsieur GABILLET Jean-Paul, 7^{ème} candidat de la liste « Thésée, L'envie d'avancer » sera donc convoqué au prochain conseil municipal.

DB 01 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITÉ DE PILOTAGE – PLUi ex VAL DE CHER CONTROIS

Monsieur Le Maire indique que l'enquête publique du PLUi ex Val de Cher Controis est arrivée à son terme, le 15 février 2021, et de ce fait, il convient de constituer un nouveau comité de pilotage, afin de se prononcer sur les suites à donner au rapport de la commission d'enquête. Il rappelle les anciens membres qui siégeaient à cette commission. Madame Nadège BARON, était déjà dans cette commission, elle a donc déjà connaissance du dossier, Monsieur Franck JANVIER qui a une bonne connaissance de la commune est proposé pour être le suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 12 voix POUR, 2 ABSENCES

- De nommer les membres suivants pour siéger au Comité de Pilotage du PLUi ex Val de Cher Controis :

Madame BARON Nadège – représentant TITULAIRE – Monsieur JANVIER Franck – représentant suppléant

DB 02 – SUBVENTION PASSAGE 61^{ème} TOUR DU LOIR ET CHER

Monsieur Le Maire indique que le 61^{ème} Tour du Loir-et-Cher est prévu du 14 au 18 avril prochain, avec un passage sur notre commune le jeudi 15 avril 2021.

Une subvention d'organisation est sollicitée, et s'élève à 0.12 € par habitant, soit : 0.12 € x 1144 = 137.28 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide A L'UNANIMITÉ :

- D'attribuer une subvention d'organisation de 137.28 € à l'Association Tour du Loir et Cher Sport Organisation
- Les crédits seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2021

DB 03 – CONTRAT LOGICIEL SEGILOG

Monsieur Le Maire indique que la Mairie est équipée du logiciel informatique SEGILOG, le contrat concernant l'acquisition de logiciels et de prestations de service arrive à échéance il convient de le renouveler.

Le montant concernant l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels s'élève à 3 366 € HT pour un an et la maintenance, formation annuelle s'élève à 374 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide A L'UNANIMITÉ :

- De renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de service aux montants indiqués ci-dessus pour une durée de trois ans,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat à intervenir.

DB 04 – REMPLACEMENT CHAUDIERE FIOUL ECOLE JACQUES PREVERT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.

Monsieur Le Maire indique que la chaudière fioul de l'école Jacques Prévert, est obsolète, et cet équipement est installé dans les caves de l'école. Sur l'année 2021, la collectivité souhaite changer cet équipement qui représente un poste de dépenses important en investissement. Un devis de remplacement par une chaudière double à granulés de bois a été demandé. Le montant de la dépense s'élève à 119 484.04 € HT auquel on peut prévoir 10 000 € HT de dépenses imprévues, soit un coût estimatif de 129 484.04 € HT.

Afin de réduire le coût de cet équipement, Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour qu'un dossier de demande de DETR soit déposé auprès des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITÉ** :

- De déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux le plus élevé,
- Charge Monsieur Le Maire de constituer ce dossier.

DB 05 – REMPLACEMENT CHAUDIERE FIOUL ECOLE JACQUES PREVERT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.S.R.

Afin de réduire le coût de cet équipement, Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour qu'un dossier de demande de DSR soit déposé auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITÉ** :

- De déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale au taux le plus élevé,
- Charge Monsieur Le Maire de constituer ce dossier.

DB 06 – REMPLACEMENT CHAUDIERE FIOUL ECOLE JACQUES PREVERT – DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS DE LA VALLÉE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

Afin de réduire le coût de cet équipement, Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour qu'un dossier de demande de subvention soit déposé auprès du PAYS DE LA VALLÉE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITÉ** :

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, au taux le plus élevé,
- Charge Monsieur Le Maire de constituer ce dossier.

DB 07 – REMPLACEMENT CHAUDIERE FIOUL ECOLE JACQUES PREVERT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE

Afin de réduire le coût de cet équipement, Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour qu'un dossier de demande de subvention soit déposé au titre du Plan de Relance auprès des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITÉ** :

- De déposer un dossier de demande de subvention au titre du PLAN DE RELANCE, au taux le plus élevé,
- Charge Monsieur Le Maire de constituer ce dossier.

DB 08 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX PRIVÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la note de synthèse adressées à chaque membre du Conseil Municipal,
Vu la présentation faite par Monsieur Johnny YOUSST, Maire-Adjoint délégué à la voirie,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- Décide d'appliquer sur la commune, une redevance pour occupation du domaine public pour les travaux privés suivant le tableau ci-dessous :

- PRESTATIONS	TARIF
<u>OPERATION TEMPORAIRE POUR CHANTIER</u>	
Occupation constatée sans demande préalable ni Régularisation dans les 48h ouvrables FRAIS DE CONSTAT PAR DOSSIER	15 EUROS
<u>OCCUPATION DURÉE INFÉRIEURE A 5 JOURS</u>	

Echafaudage, palissade, barrière d'emprise au sol Dépôt de matériel	0 EURO
Benne, bungalow, cabane de chantier (hors Emprise palissade de chantier)	10.50 EUROS/JOUR
<u>OCCUPATION DURÉE ENTRE 5 ET 10 JOURS</u>	
Echafaudage, palissade, barrière d'emprise au sol Dépôt de matériel	Forfait 40 EUROS
Benne, bungalow, cabane de chantier (hors Emprise palissade de chantier)	Forfait 40 EUROS
<u>OCCUPATION DURÉE SUPERIEURE A 10 JOURS</u>	
Echafaudage, palissade, barrière d'emprise au sol, Dépôt de matériel	Forfait 52.30 EUROS + 0.10 € m ² /jour au-delà du 10 ^{ème} jours
Benne, bungalow, cabane de chantier (hors emprise Palissade de chantier)	Forfait 52.30 EUROS + 0.10 € m ² /jour au-delà du 10 ^{ème} jours
<u>FERMETURE DE RUE</u>	
Fermeture de rue	20 €/jour

DB 09 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EFFACEMENT DETTE SUITE A DECISION DE JUSTICE

La Commune a reçu du Trésor Public, un effacement de dette prononcée par décision du Tribunal d'Instance de Blois d'un montant de 398.19 € correspondant à une facture d'assainissement pour l'année 2016 (rétablissement personnel sans liquidation judiciaire).

Monsieur Le Maire indique qu'il convient donc de se prononcer sur l'effacement de cette dette.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide **A L'UNANIMITÉ** :

- De procéder à l'effacement de cette dette pour un montant de 398.19 €, par l'émission d'un mandat sur le budget annexe Assainissement au compte 6542,
- D'inscrire les crédits correspondants à l'article 6542 du budget primitif Assainissement 2021.

DB 10 – SOUTIEN AUX COMMUNES RURALES – SUPPRESSION DE CLASSES

Monsieur Le Maire indique que beaucoup d'établissements scolaires, RPI, dans la Vallée du Cher et autres doivent se battre contre la fermeture de classe au sein de leur école (St Aignan, RPI Pouillé/Mareuil, Seigy/Chateaufieux/Couffy, Chémery, Couddes/Oisly/Choussy etc...). Cette règle mathématique pratiquée par l'Education Nationale est injuste pour nos petites écoles rurales. La qualité d'enseignement est dégradée avec des classes à double, triple niveau, et rabaisse l'attrait de nos communes si nous ne pouvons plus proposer une éducation scolaire efficiente.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide par principe et **A L'UNANIMITÉ** :

- d'apporter son soutien à l'ensemble des Communes ou regroupements concernés et de faire part de son mécontentement aux services de l'Etat et de l'Education Nationale.

AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur Le Maire fait part des informations suivantes :

DEVOIEMENT DE LA DEPARTEMENTALE – SUPPRESSION DU PN N°195 – AMENAGEMENT PN° 194

Une rencontre a été organisée avec le Conseil Départemental qui pilote ce dossier à la demande des services de l'Etat. Ce dossier doit être bouclé rapidement. Les négociations concernant les acquisitions des terrains sont en cours, il faudra procéder au déplacement de la canalisation eau, ces travaux seront à la charge du SIAEP de la Vigne aux Champs. Nous attendons les conclusions de ce dossier, et devons rester vigilant sur le principe de la sécurisation, et surtout bien informer la population via le bulletin municipal et un article Nouvelle République.

VELOROUTE – CHER A VELO

Nous avons eu connaissance du tracé pour notre commune, l'arrivée se fera par Pouillé face à l'AVAC (l'AVAC a une carte à jouer), à gauche le SITE DES MASELLES et à droite le plan d'eau du Gué Bertin. Une commission gestion du plan d'eau sera organisée afin d'ouvrir une réflexion sur la circulation des véhicules au plan d'eau.

TOUR DE FRANCE – PASSAGE DU 1^{ER} JUILLET 2021

Une première réunion a été organisée avec les Associations, afin de réfléchir sur l'animation et la mise en valeur de notre commune, lors de ce passage qui traversera la commune (route de Tours à Chantraine).

Deux animations seront proposées Place de l'Eglise et Place de la Gare, la Place de l'Ecole sera réservée aux élèves et instituteurs.
Le point stratégique de notre commune : le SITE GALLO ROMAIN des MASELLES qui devra être mise en valeur soit par une banderole (à voir le coût) ou traçage à la peinture (amphore, Thésée la Romaine, grappe de raisin...) Toutes les propositions doivent être étudiées.
La prochaine réunion est fixée au 10 mars.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

Dernier conseil, le 15/02/2021 qui a porté essentiellement sur le débat d'orientation budgétaire et les finances.

CULTURE

Une réunion concernant le projet du musée est organisée à la Communauté de Communes, le 17 février prochain. Le Conseil Départemental, pilote de ce projet sera représenté par Mr SARTORI et Mr DE CHARSONVILLE, la Commune sera représentée par Monsieur Le Maire, Sylvie PAVONE et Monsieur PIMBERT (association des Amis du Musée), Le Président de la Communauté de Communes et Mme COCHETON seront également présents. Il s'agira de connaître le positionnement de la Communauté de Communes Val de Cher Controis sur ce projet, et de prendre des décisions.

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur Le Maire avise le Conseil Municipal, avoir préempté l'ancienne distillerie pour 21 200 € net vendeur. Ce bâtiment sert de stockage actuellement pour plusieurs associations de la Commune.

Tirage liste préparatoire Jurés d'assises 2022

P 76 – ligne 4 Mr RICARD Alain
P 69 – ligne 9 Mme PAVONE Maxime
P 63 – ligne 4 Mr MEUNIER Alain

Monsieur Le Maire, remercie les membres du Conseil Municipal qui ont fait un travail brillant sur le bulletin annuel, et qui ont participé à la distribution de celui-ci.

Il remercie également les conseillers qui ont participé à la distribution des colis, pour lesquels nous avons eu beaucoup de retours positifs de la part de nos aînés.

Monsieur Le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal.
Aucun conseiller ne souhaite prendre la parole.

La séance est levée à 18 heures 45 minutes.

Thésée, le 18 février 2021
Le Maire,
Daniel CHARLUTEAU

